CIRCULAIRE

DE

MONSEIGNEUR L'EVEQUE DE MONTREAL

ACCOMPAGNANT LE

MANDEMENT

QUI PUBLIE LA

Bulle de N. S. P. le Pape Pie IX convoquant un Concile Œcumenique.

MONTRÉAL LE 8 DÉCEMBRE 1868.

MONSIEUR,

Un Concile œcuménique, le dix-neuvième de l'Eglise universelle, le cinquième convoqué à Rome, le premier qui se réunisse à St. Pierre du Vatican, après 304 ans de silence gardé par cette Voix infaillible, nous est donc enfin annoncé, dans le 19e siècle, par le 257e Pape, le grand et immortel Pie IX. Ces circonstances sont saisissantes, et elles n'échapperont pas, comme beaucoup d'autres, à votre sérieuse attention.

C'est un événement inouï qui étonne tout le monde, réjouit les bons et consterne les méchants. La Bulle Pontificale qui annonce à l'Eglise cette joyeuse nouvelle vous est adressée avec le Mandement ci-joint qui la publie au Diocèse.

Cette Bulle est la voix apostolique qui fait connaître que le ciel est touché des douleurs de la terre, et qu'il va envoyer son divin secours à l'Eglise qu'agitent depuis si longtemps d'affreuses et horribles tempêtes. Et en effet, on sent, depuis qu'elle a été publiée à Rome, que quelque chose de grand se prépare.

Cette Lettre Apostolique se présente au monde scellée du sceau divin qui constate son autorité infaillible. Elle s'explique elle-même, et tout en signalant à la société humaine les maux qui la ronge, elle lui indique les remèdes à prendre pour se guérir. Elle les trouvera, si elle le veut, dans le Concile qui lui est indiqué.

Il faut pour cela qu'elle soit bien comprise, et en conséquence mise à la portée de toutes les intelligences, par des instructions suivies et solides, afin de pouvoir être appliquée

à toutes les maladies qui affligent le genre humain. C'est un grand travail à faire ; mais il sera couronné d'un grand succès, et obtiendra une magnifique récompense.

Telle est la pensée qui a présidé à la rédaction du Mandement, et qui n'est au fond qu'une émanation de la Bulle et un des traits lumineux qui s'en échappent. Car cette Bulle est comme un magnifique soleil qui brille enfin sur notre horizon, et annonce un beau jour après une longue et furieuse tempête. Citée et intercallée dans le Mandement, elle résout les questions qui se présentaient tout naturellement à la discussion. C'est donc le Pape qui définit le Concile, trace les bornes de son autorité, parle à l'Eglise pour lui dire ce qu'il désire faire avec les Evêques assemblés, se présente enfin à tous ses enfants avec une autorité absolue et toute paternelle. *Docens eos sicut potestatem habens.* Matth. 7, 29.

Plus cette Bulle sera bien comprise et plur elle préparera le monde à la grande solennité du Concile, et plus par conséquent le monde en recueillera de fruits précieux. Avec cette intime conviction, qui préoccupe l'esprit et le cœur, à l'oratoire, à l'autel, au confessionnal, en chaire, au travail du ministère, et partout, on ne saurait demeurer inactif, parce qu'il sort de cette Bulle, écrite sous l'inspiration de l'Esprit-Saint, une vertu divine qui guérit, et un souffle céleste qui embrase.

En effet, je dois l'avouer, dans la simplicité de mon âme, la seule pensée du Concile me fait sentir le besoin de travailler plus sérieusement à me réformer moi-même pour être plus fervent à l'oraison, à la messe, au bréviaire et dans tous les exercices religieux, et plus fidèle à me corriger de mes innombrables défauts. Comme aussi je sens plus intimement la stricte obligation de travailler à corriger les désordres et les abus que je vois autour de moi. Je me joins donc à tous ceux dont parle le célèbre Evêque d'Orléans, dans sa belle Lettre sur le futur Concile :

« Il n'y en aura pas un seul, dit-il, parmi nous qui, venant « prendre séance dans cette auguste Assemblée, n'ait, le matin, « plié le genou sur la dernière marche de l'autel, incliné son « front, frappé sa poitrine, ne se soit dit : *Si Dieu n'est pas « mieux connu, n'est pas mieux servi autour de moi, si la vérité « souffre violence, si les pauvres ne sont pas mieax assistés, si la « justice est en péril, ô Dieu, c'est ma faute, c'est ma faute, c'est « ma très-grande faute.* »

Chacun de nous, en se recueillant, avec toute l'Eglise, pour se préparer à ce grand Concile, se dira intérieurement : « s'il y a tant d'excès de boisson et de mauvaises auberges, tant « de luxe et d'orgueuil, tant de haines et de vengeances, tant

« d'impuretés et de sensualité, tant de jeux intéressés et pas-
« sionnés, tant de mauvais bals et de danses malhonnêtes,
« tant de fréquentations dangereuses et de veillées *seul à seul*,
« tant de jurements et de blasphèmes, tant de faux serments
« et de profanations du saint nom de Dieu ; s'il y a tant de
« pécheurs, qui retournent sans cesse à leur vomissement,
« tant d'indifférents qui négligent leur devoir pascal, tant de
« parents qui élèvent mal leurs enfants, tant d'enfants qui se
« perdent et se débauchent ; si les journaux pestilentiels, les
« romans immoraux, les traités contre la foi sont en si grande
« circulation, si les saints commandements de Dieu et de
« l'Eglise ne sont pas observés plus fidèlement, si la religion
« n'est pas mieux pratiquée, si les offices ne sont pas mieux
« chantés et suivis, si les confréries de piété et les sociétés de
« charité ne sont pas plus encouragées, enfin, s'il se fait tant
« de mal et si peu de bien, c'est ma faute. »

C'est ainsi que la pensée du Concile nous fait rentrer en nous-mêmes et nous excite à faire, chez nous d'abord et chez les autres ensuite, les salutaires réformes qu'il y aura à faire dans le clergé, les ordres religieux et chez les laïques, pour obéir aux décrets du futur Concile.

Etant ainsi fortement préoccupés de la nécessité, pour nous, de travailler à nous préparer nous-mêmes et à préparer les âmes confiées à nos soins, pour mériter d'être admis, avec la robe nuptiale, dans la salle de ce grand festin, nous en parlerons si souvent en chaire, au confessionnal et partout, que les fidèles finiront par comprendre les grandes grâces attachées pour eux à la célébration du Concile. A cette fin, il faut les inviter bien souvent à prier à cette intention ; car avec leur foi et leur simplicité, la prière leur attire l'Esprit saint qui leur apprend à penser au bien qu'ils ont à faire : *Spiritum cogitandi quæ recta sunt propitius et agendi.*

Or, pour atteindre ce but et être toujours plein de ce grand sujet, il faut nécessairement s'en bien pénétrer par de continuelles méditations, de sérieuses recherches, des études approfondies, et la lecture de l'histoire des conciles, celle surtout du Concile de Trente et de ses salutaires décrets. On ferait arriver les fidèles à ce même but, en leur faisant lire les différents Mandements, dissertations, opuscules qui vont se publier sur ce grand sujet, et qui pourraient être déposés dans les bibliothèques de paroisse, et dont on leur dirait un mot au prône. Afin de les entretenir dans cette sainte préoccupation, on les tiendra au courant des opérations du Concile, soit avant, soit pendant, soit après sa célébration. Les enfants intelligents des écoles et des catéchismes pourraient être exercés à faire là-dessus de touchants dialogues, à raconter des faits intéressants et à répéter de petites histoires instructives. Tout cela se répèterait dans les familles et y produirait d'heureux fruits. Il

se publiera sans doute là-dessus des chants sacrés dont l'harmonie ne contribuera pas peu à faire sur les cœurs religieux de profondes impressions. On les fera chanter dans les maisons d'éducation, dans les catéchismes et partout où il y aura réunion de belles voix. Les journaux religieux ne manqueront pas de faire écho à tant de voix qui font célébrer les grandeurs et les splendeurs du Concile, afin d'entretenir avec intérêt l'attention publique sur ce grand acte qui intéresse, au plus haut dégré, l'univers entier.

Vous comprenez les raisons qui m'ont porté à m'étendre un peu au long sur nos Zouaves Pontificaux. L'occasion d'exciter de plus en plus l'intérêt, que le pays porte à cette belle expédition, m'a paru trop favorable, pour ne pas en profiter. Connaissant votre dévouement à cette œuvre patriotique et religieuse, je ne doute pas que vous me fassiez, de votre côté, tout ce qui sera en votre pouvoir, pour réaliser enfin notre premier projet qui était de fournir au Pape des soldats qui ne couteraient rien au trésor pontifical.

Voici maintenant quelques moyens à prendre pour arriver au but que nous avons en vue.

Il faut le présenter au peuple comme un acte de dévouement qui ne peut que contribuer grandement à l'honneur de la religion et faire refléter sur ce pays une gloire immense. Car, à l'heure qu'il est, tous les peuples du monde ont les yeux fixés sur les Volontaires Canadiens ; et bientôt tous les Evêques de ces divers peuples les verront dans leur bonne tenue, et répandant, dans la ville sainte, il faut l'espérer, la bonne odeur de leurs vertus. Si donc, l'on vient à répéter partout que ces braves militaires ne sont nullement à charge au St. Père, parce que leur pays fait tous leurs frais de voyage et d'entretien, cet exemple ne peut avoir que d'heureux résultats.

Mais pour que ce soit un acte de dévouement, il faut qu'il soit le prix de quelque sacrifice. Or, un des sacrifices à recommander, à ce sujet, serait celui du luxe et de la toilette et des dépenses énormes qui se font pour le jeu intéressé, les soirées, parties de plaisirs, etc. En obtenant ce point, quel profit pour le pays comme pour les Zouaves !

A propos du luxe, je dois vous dire qu'il serait temps de travailler à introduire dans les Eglises, l'usage du voile, pour que toutes les personnes du sexe n'y paraissent que la tête modestement voilée. Les élèves des couvents à qui il sera plus facile de faire la leçon là-dessus, pourront servir de modèle. Mais il faudra revenir sur la Lettre Pastorale du 31 Mai dernier, concernant le Décret Pontifical qui ramène le costume des dames romaines au précepte de l'Apôtre. Le mandement ci-joint suppose que cette règle est ici en vigueur et qu'elle produit ses fruits. Pour qu'il y ait aussi uniformité

parfaite entre les dames Romaines et les dames Canadiennes, toutes les personnes du sexe doivent être averties de faire à l'autel, non la révérence, mais la génuflexion, dans toutes les Eglises du diocèse, comme à Rome.

Maintenant, pour former la somme qui serait nécessaire, l'on pourra faire à cette fin, la quête de l'Enfant Jésus et la collecte dans les Eglises jusqu'au jour de l'Epiphanie inclusivement, en insistant fortement sur cette intention. Si le curé peut faire lui-même le tour de sa paroisse, après Noël, avec ses Marguilliers, la quête n'en sera que plus abondante. Il me semble que chaque paroisse devra, l'une portant l'autre, amasser assez pour payer l'entretien d'un Zouave. Par ce moyen, chacun aura son soldat à la garde du Pape.

Si chaque profession libérale, chaque corps de métier ambitionne la même gloire et la même avantage, il y aura un Zouave, pour représenter le barreau, un autre pour le commerce, un autre pour les banques, un autre pour les entrepreneurs, les maçons, menuisiers, bouchers, boulangers, etc.

Si chaque Séminaire ou Collége, chaque Pensionnat, Académie, grande école entre dans cette glorieuse association, l'on augmentera d'autant le nombre des défenseurs du Saint-Siége, aux charges de ce diocèse. A ce nombre se joindra celui des riches particuliers, qui ont, à leurs charges, chacun son soldat, parent ou protégé.—Il va sans dire que le clergé se fera représenter dignement, comme il convient à son saint Etat et au dévouement dont il fait profession pour le Saint-Siège.

Il n'est pas hors de propos de vous faire observer que nos jeunes gens ont leur cercle où ils se réunissent pour lire les journaux et prendre d'honnêtes récréations, en fumant la pipe, en prenant un biscuit avec une tasse de thé ou de café, quand ils ont le moyen de le faire. En les attachant à leur cercle, on leur procure d'honnêtes jouissances, et on les délivre de la tentation de s'en procurer de mauvaises. Il serait donc bien important de collecter non seulement de quoi payer leur entretien, mais encore ce qu'il faudrait pour suppléer à ce qui nécessairement, pour eux, manque à la ration du soldat.

Une partie du produit de la quête de l'Enfant Jésus pourra donc être appliquée à cette fin. Ainsi, le tabac et autres objets donnés seront vendus ici, et le prix servira à leur procurer, à Rome, ce qui peut leur plaire davantage. Il n'est pas à douter que ces secours qui leur seront envoyés d'ici, et distribués avec soin par les chapelains, ne fassent vibrer bien avant, dans le cœur de ces jeunes gens, leurs bons sentiments religieux, naturels et patriotiques, et ne créent en eux un amour irrésistible pour la religion et la patrie. On en aura la preuve convaincante, et on en ressentira les heureux fruits, quand, à leur retour, ils seront entrés dans leurs fa-

milles et dispersés dans nos villes et nos campagnes. Pour que, dans leurs cercles, ils aient habituellement sous les yeux ce qui peut leur rappeler leur patrie, je me propose d'emporter avec moi quelques cartes géographiques, plans de villes et de villages, relations, histoires, rapports nouveaux sur le pays, photographies de nos hommes publics, etc., pour en orner et meubler leur salon. Ceux que vous pourriez leur procurer seront reçus avec reconnaissance, comme bien vous pensez. On me dit que les cercles étrangers, français, hollandais, etc., sont très bien et richement pourvus. Personne parmi nous n'aimerait à voir nos jeunes Canadiens dans une espèce d'infériorité à cet égard. Au reste, vous pouvez croire que je ferai tout au monde pour qu'ils profitent de leur voyage, afin qu'à leur retour, ils puissent mieux servir la religion et la patrie. Au reste, la question des zouaves est aujourd'hui si populaire que notre appel ne peut manquer d'être compris.

Vous lirez, le premier dimanche ou fête, après la réception du Mandement ci-joint, le paragraphe qui regarde les zouaves, après un court exposé de la Bulle et du Mandement que vous aurez à lire ensuite par parties, comme vous le jugerez bon; c'est pour pouvoir procéder de suite à la collecte à faire pour nos zouaves.

Je vous adresse ci-jointe une feuille contenant tous les renseignements que vous avez à me donner, dans votre rapport annuel, afin que je puisse compléter celui que j'aurai à faire au St. Siége pendant que serai à Rome. Votre visite de paroisse vous mettra à même de prendre les informations qui pourront vous être nécessaires, afin que nous soyons exacts devant Dieu et devant les hommes. Veuillez m'adresser ce rapport au plus tôt.

Depuis la Retraite Pastorale, le *Nouveau Monde* a reproduit les Règles de «L'Association Catholique de St. François de Sales pour la défense et la conservation de la foi, et la propagation des bons livres.» Rendu à Paris, je m'entendrai avec les directeurs de l'œuvre, et vous saurez par M. le Chan. Fabre, qui en est le Secrétaire dans ce diocèse, ce que j'aurai pu régler définitivement, pour assurer le succès de cette nouvelle entreprise, qui sera un nouveau moyen de se conformer aux désirs du St. Père, en répandant l'instruction religieuse et propageant la foi catholique.

Après le Concile, nous travaillerons avec un nouveau courage, à mettre le diocèse en parfaite harmonie avec le droit commun de la sainte Eglise. En attendant, nous allons faire de nouveaux efforts, pour que les rubriques du missel et du bréviaire, les règles du Rituel et du Cérémonial, les décrets des Conciles Provinciaux et les Ordonnances diocésaines soient religieusement observées. Car cette ponctualité nous ouvrira les trésors inépuisables du futur Concile auxquels nous parti-

ciperons en proportion de la coopération que nous lui aurons donnée. Aussi, allons-nous nous en occuper tout spécialement.

Il en sera de ce dernier voyage à Rome, comme du premier. Avant de partir, en 1841, je vous fis observer que j'allais, dans les intérêts du Diocèse, vous chercher du secours ; et vous me vîntes en aide de grand cœur, pour payer généreusement tous mes frais de voyage. Je fais de même à celui-ci, sans plus de détails ; car vous voyez que je pars pour représenter le Diocèse dans la plus auguste des assemblées, y être le témoin des croyances et des pratiques qui y sont gardées et juge des dogmes qui y seront définis. Je me borne à cette observation que vous apprécierez, avec votre bonne volonté accoutumée.

Je me hâte de terminer cette trop longue lettre, après vous avoir informé toutefois que je vous envérrai, avant mon départ, les Lettres Apostoliques de N. S. P. le Pape, adressées aux schismatiques d'Orient et à nos frères séparés. Elles sont trop importantes à la foi catholique et à la piété chrétienne, pour ne pas leur donner toute la publicité qui leur est dûe. Elles seront accompagnées de directions, pour que partout l'on travaille uniformément à en exploiter les grâces et les bénédictions.

Et puisqu'il faut finir, adieu donc encore une fois, mais que ce ne soit pas sans prendre l'engagement de nous porter le mutuel secours de la prière. *Oremus pro invicem.* Bientôt, nous nous séparerons de corps ; mais ce ne sera que pour être plus tendrement unis en esprit et en vérité, pour glorifier Notre Seigneur et son Immaculée Mère, vous, en portant ici le poids de la chaleur et du jour, et moi, contemplant les splendeurs de la Jérusalem terrestre. Vous prierez pour moi, en demandant que le Seigneur me dirige dans toutes mes voies ; et je prierai pour vous en demandant qu'il bénisse tous vos travaux, et qu'il vous conserve en santé et vous fasse toujours jouir des douceurs de la paix. Vous direz pour moi et mes compagnons de voyage, y compris nos chers zouaves, l'Itinéraire en tout ou en partie, et je dirai pour vous, tous les jours, les Litanies des Saints, qui expriment si bien tous les besoins de nos chères âmes, pour lesquelles l'Eglise réclame la protection des enfants qu'elle a placés au ciel. *Charitas mea cum omnibus vobis in Christo Jesu. Amen.* Rom. 16, 24.

Je suis bien cordialement,

Monsieur.

Votre très-humbre et dévoué serviteur,

† IG. EV. DE MONTRÉAL.

N. B.—Je profite de l'occasion pour vous continuer, jusqu'à révocation, les pouvoirs déjà accordés, pour favoriser toutes espèces de concours. Ainsi tout prêtre approuvé, même dans les diocèses voisins, peut y prêcher et y confesser avec la faculté de rendre le *jus ad debitum conjugale petendum*, et d'absoudre des cas réservés au Pape et à l'Evêque, en se conformant toutefois à l'instruction de l'*Inquisition Romaine* du 20 février, 1867, qui vous a été communiquée.

Pareillement tout Vicaire, en cas d'absence ou de maladie de quelque Curé pourra, à la demande de ce curé, exercer ses pouvoirs de Vicaire dans sa paroisse. Comme aussi il pourra confesser les personnes de son presbytère en tout temps, et cela jusqu'à révocation.

Les Messieurs déjà autorisés à entendre les confessions des religieuses et des *internes* qu'elles ont à soigner ou à instruire, pendant les quatre temps, continueront à le faire jusqu'à révocation. Quelques absences nécessiteront quelques changements qui seront signifiés aux intéressés.

Veuillez bien faire tenir au plus tôt à l'Evêché les fonds de la Propagation de la foi, que vous auriez en mains, afin de subvenir aux besoins des missions et des missionnaires. Espérons que la pensée du Concile convoqué pour l'exaltation de la Ste. Eglise donnera un nouvel élan à cette grande et belle œuvre.

† IG EV. DE M